MODALITÉS D'EXPLOITATION DES PLANS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA ZEC CHAPAIS

SAISON 2026

Lacs	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Moteurs autorisés	Accessibilités journalières	Quota quotidien	Particularités
Blanc	10 mai 2026	10 septembre 2026 ou lorsque quota atteint	Électrique uniquement	Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi	Dix (10) poissons	**Seule la pêche à la mouche peut être pratiqué sur ce lac, incluant un rayon de 100 mètre autour du lac. Fermeture du plan d'eau à 23 h 59 le jour où le quota de 200 ombles de fontaine sera atteint.**
Chaudière	10 mai 2026	10 septembre 2026	Essence / 10 forces max.	7 jours / semaine	Cinq (5) poissons	
Davidson	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Écluse (de l')	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi	Dix (10) poissons	
Étangs Chaudières (les)	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Grosse-Truite	13 juin 2026	10 septembre 2026 ou lorsque quota atteint	Électrique uniquement	Samedi seulement	Cinq (5) poissons	**Fermeture du plan d'eau à 23 h 59 le jour où le quota de 200 ombles de fontaine sera atteint.**
Lefèbvre	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Marais (des)	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Perdu	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Petit-lac-de-la-Grosse-Truite	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	7 jours / semaine	Dix (10) poissons	
Président (du)	10 mai 2026	10 septembre 2026	Électrique uniquement	Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi	Cinq (5) poissons	**Ce lac est un secteur de pêche distinct non-inclut dans les forfaits saisonniers (voir la liste des droits quotidiens).**
Sainte-Anne	10 mai 2026	10 septembre 2026	Essence / 15 forces max.	Jeudi - Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi	Dix (10) poissons	
Petit-lac-Sainte-Anne	10 mai 2026	1er août 2026	Essence / 15 forces max.	Jeudi - Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi	Dix (10) poissons	**Fermture du plan d'eau le 1er août 2026**
Rivières et ruisseaux	10 mai 2026	10 septembre 2026		7 jours / semaine	Dix (10) poissons	**Ces modalités ne s'appliquent pas à la rivière Jaune.**
Rivière Jaune et Ruisseau de la Fraie	**FERMÉ EN TOUT TEMPS**			**AUCUNE**	**AUCUN**	**ZONE DE FRAIE**

Plantes et espèces aquatiques envahissantes

OBLIGATION de faire un nettoyage manuel des embarcations, des pieds de moteurs et des remorques incluant la vidange des eaux de fond de cale et de viviers avant la mise à l'eau de toutes embarcations.

Vous devez retirer toutes les plantes (algues) et les jeter dans une poubelle.
Cette obligation s'applique à tous les plans d'eau.